

Procès verbal du conseil municipal du 22 février 2024 à 18h15

Présents : MASQUELIN Benoît, REINBOLT Ghislaine, GORRY Christine, MASQUELIN Florence, PERE Yvan.

Pouvoir : de CAPELE Juliette à GIACOMETTI Corinne

Absente excusée : GIMENEZ Clémence.

Secrétaire : GORRY Christine.

- 1. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 29 novembre 2023.** Mme le Maire soumet le procès verbal et demande s'il y a des corrections ou commentaires de la part des élus. Aucun commentaire - **Approuvé à l'unanimité.**
- 2. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 08 décembre 2023.** Mme le Maire soumet le procès verbal et demande s'il y a des corrections ou commentaires de la part des élus. Aucun commentaire - **Approuvé à l'unanimité.**
- 3. Renouvellement convention urbanisme avec la CCRLCM.** Tous les 2 ans la convention d'aide à l'instruction des documents d'urbanisme doit être renouvelée. C'est le cas pour 2024 et ce jusqu'au 31 décembre 2026.

Ci-dessous des tarifs en fonction des différentes instructions :

Permis d'aménager	335.00 €
Permis d'aménager modificatif	167.00 €
Permis de construire	186.00 €
Permis de construire modificatif	93.00 €
Certificat d'urbanisme de type b	149.00 €
Déclaration préalable	130.00 €
Permis de démolir	56.00 €
Forfait assistance technique et juridique	150 €

Mme le Maire précise que les montants restent inchangés et soumet la délibération l'autorisant à signer la convention - **Approuvé à l'unanimité.**

Points d'information :

- **Arrêtés pris par le maire.** Lecture est faite du seul arrêté pris par Mme le Maire depuis le dernier conseil.
- **Reconduction du fond vert en 2024.** Mme le Maire rappelle que le fond vert est une aide ciblée de l'Etat pour les collectivités qui en font la demande (fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires). Elle pense que nous pourrions solliciter le fond vert dans le cadre de l'aménagement de la zone de loisirs et en particulier en « renaturant » les sols et les espaces urbains de ce secteur. Cela consiste à créer, restaurer ou gérer les espaces autour du boulo-drome. Le conseil est d'accord pour l'envisager dans le budget révisionnel 2024 ;
- **Elections européennes (organisation).** Mme le Maire rappelle que le 09 juin aura lieu l'élection européenne. Elle demande aux élus de réserver cette date afin de pouvoir mettre en place un roulement pour surveiller les opérations de vote. Elle rappelle également les conditions pour pouvoir voter et précise que les inscriptions devront se faire au plus tard le vendredi 03 mai 2024 à 18h00 (un PanneauPocket est d'ores et déjà programmé pour le rappeler à la population).

- **Subventions aux associations.** Mme le Maire rappelle qu'en 2023 la commune a versé 3 601 € aux associations du village et aux associations caritatives. Les élus pensent qu'il faudra revoir celles-ci à la baisse car nous devons faire des économies en fonctionnement. Certaines associations nous ont déjà sollicités. Mme le Maire propose d'envoyer la liste des associations aidées en 2023 et le montant attribué à chacune, et de revoir ce point lors du vote du budget comme chaque année. Elle informe le conseil que l'association Roquevillage envisage de ne plus tenir la bibliothèque. Elle est invitée à la prochaine AG qui aura lieu prochainement. Monsieur Père explique que la fréquentation est vraiment faible et que c'est certainement pour cela que l'association proposerait cela. Mme Gorry qui est membre de l'association n'est pas au courant. Affaire à suivre...

- **Infos diverses :**

- 1) **Sécurisation de l'eau potable :** Mme le Maire et Monsieur Masquelin rappellent que la commune, via les SIAEP de Roquecourbe-Montbrun et d'Escales-Castelnau ont lancé une étude (Azur Environnement) et envisagé de pouvoir se raccorder à la conduite qui arrive à St Couat via le SIAERO (c'est l'**option 1**). L'étude prévoit 1,5 millions d'€ mais le coût serait estimé maintenant à 800 000 €.

Ce projet a été dans un 1^{er} temps validé par le département. Puis, M. Gilles Barthes, maire de Castelnau, a été informé que l'Agence de l'Eau ne participerait plus. Cela a eu pour conséquence le retrait du département puisqu'il suit automatiquement l'Agence de l'Eau. Résultat : plus aucun financement pour sécuriser la ressource en eau de nos 4 communes !

Option 2 : La connexion au Kartz de Pouzols. Lors d'une rencontre, nous avons été informés par Réseau 11, qu'il y avait ce projet de raccordement dans les cartons (depuis 2009) et que nous devons obligatoirement y adhérer pour éventuellement en bénéficier ... Problème, ce n'est plus le même prix ! Et ce n'est pas non plus la même temporalité ! C'est 1 budget de 25 millions d'€ qui est annoncé !! Les élus ne comprennent pas ce qui motive Réseau 11 à se braquer ainsi sur la non reconnaissance du projet de raccordement au SIAERO et à appuyer la proposition de raccordement au kartz de Pouzols qui est 3 fois plus chère que la proposition du SIAERO et dont les travaux ne démarreraient pas avant 5 ans au lieu d'1 avec la proposition des 2 SIAEP ?!

M. Masquelin dit que, lors de la réunion du 13/12, à laquelle étaient présents : la DDTM, l'Agence de l'eau, Réseau 11, le département, la sous-Pref, l'ARS et les 4 maires concernés par les SIAEP, Réseau 11 avait enfin reconnu que notre projet de raccordement au SIAERO existait (aussi depuis 2009). Il est précisé à l'assemblée que le département vient d'adhérer à Réseau 11... ceci expliquerait la position des uns et des autres ?

Mme Reinbolt estime qu'il faut taper plus haut pour se faire entendre (la télé ?). Mme le Maire préfère épuiser tous les recours, sous-préfet, préfet, sénateurs, ministre de la transition écologique, avant d'en arriver à cette extrémité, mais concède qu'elle ne l'exclut pas, tout comme le reste du conseil. Mme le Maire explique qu'elle a interpellé le représentant du département (M. Barro) et lui a dit de se préparer à acheter des citernes...

Option 3 : la connexion avec Carcassonne Agglo au kartz de Prades (syndicat montagne noire) puisque Puichéric, en grande difficulté également, doit être raccordé à ce réseau. Il faudrait prolonger cette conduite jusqu'à Roquecourbe. Question : à quel prix et quand ? Mme le Maire pense que si c'est le même prix que l'option 1, pas de souci mais si les travaux tardent trop la ressource en eau risque de manquer... Monsieur Père demande si nous avons déjà manqué d'eau. Mme le Maire répond que non mais pour combien de temps ? Qu'en sera-t-il dans 2 ans ? Pour elle, les premiers touchés par la baisse de la phréatique seront Puichéric puisqu'ils sont situés le plus haut...

Enfin Mme le Maire explique que nous avons de l'argent en investissement sur la M57 et que nous essayons de le basculer en fonctionnement car c'est ce compte qui alimente le SIAEP via des subventions en fonctionnement et qu'il faudrait de l'argent pour que les SIAEP engagent les travaux....

2) **La zone de loisirs** : Mme le Maire rappelle que nous avons déposé, par l'intermédiaire de notre architecte Monsieur Rueda, un permis d'aménager. Elle rappelle que le projet a été estimé par l'ATD à hauteur de 200 000 € (lors du dépôt de demande de subventions). Mme Reinbolt pense que ce projet est secondaire au vu des problèmes de sécurisation de l'eau. Mme Masquelin pense également que cela sera compliqué pour le réaliser dans ces conditions. Mme le Maire approuve et propose de réaliser le projet en 3 tranches et de commencer par la réalisation du Kiosque. Mme Gorry est d'accord et pense qu'il y a un réel besoin notamment lors des festivités d'été. Quelques plantations pourraient être réalisées en Régie... Mme le Maire rappelle que nous n'avons eu qu'un seul accord, c'est le département pour 60 8010 € soit 30% de la somme. Côté Etat, nous n'avons pas eu d'avis favorable en 2023 et nous avons dû reconduire notre demande en 2024 pour demander 40% de participation. Si nous ne faisons que le kiosque qui est estimé à 50 000 €, cela voudrait dire que nous aurions 15 000 € à notre charge. Dans ces conditions, Mme le Maire propose de ne pas solliciter la CCRLCM pour le fond de concours sur ce projet mais de le garder pour la 2^{ème} tranche de remplacement du réseau d'eau qui est toujours en attente, car nous n'avons qu'un seul projet possible.

3) **Centrales photovoltaïques** : Mme le Maire rappelle qu'en 2020, elle avait sollicité Engie Green pour connaître plus précisément le montant des différentes taxes qui allaient nous être versées, tant sur la TAM (taxe d'aménagement) que sur le Foncier (bâti). Il nous a été dit, graphique à l'appui que Mme le Maire montre à l'assemblée, que nous aurions 57 000 € de TAM en une fois et 36 000 € de Foncier par an. Or, ne voyant rien venir et à l'occasion d'un entretien avec la sous-préfecture et la DGFIP, Mme le Maire et M. Masquelin ont demandé des précisions concernant ces rentrées d'argent. Il leur a été répondu que la DGFIP allait se renseigner et reviendrait vers nous.

Mais avant, d'aller plus avant, Mme le Maire souhaite faire un petit historique.

2010, dépôt des Permis de construire et 1^{ère} mauvaise interprétation à l'époque : les centrales ne sont pas soumises à la TAM. Le 01/03/2012, entre en vigueur une loi reconnaissant l'établissement de la TAM pour les centrales photovoltaïques, mais uniquement pour les PC déposés après le 1 mars 2012. Ce qui signifie que nous ne pouvons pas bénéficier de la TAM sur les 35 ha de panneaux, car les PC ont été déposés bien avant.

« Heureusement » en 2022 : dépôts de PC Modificatifs pour ces 2 centrales, impliquant une augmentation de panneaux sur 1.6 ha, surface demeurant alors la seule surface taxable. Concrètement, suite à la réponse de la DGFIP, nous allons toucher 6 734 € de TAM (en 2 fois, 3 367 € en 2024 et 3 367 € 2025) et 18 000 € de foncier par an (et non 36 000 € comme escompté) ...

Mme Masquelin demande ensuite où en est la plantation de haies prévues à la fin de la construction des centrales. Mme Reinbolt répond qu'elle a vu qu'ils commençaient à poser du geotextile et que ça ne devrait plus tarder maintenant.

Par contre pour les travaux, le fond de concours de 75 000 € sera bien versé à la commune sur présentation de la facture et non directement à l'entreprise comme annoncé. Il faudra donc inscrire cette somme au budget même si nous serons remboursés (pour rappel, c'est la route de Montbrun qui va être refaite via le SIC). Concernant l'IFER, Mme le Maire va voir si nous pouvons récupérer 20% via les AC.

Questions diverses

Photovoltaïque sur les toits. Mme Reinbolt demande si on peut se renseigner à nouveau pour ce genre d'installations. En effet, ici on nous l'interdit et dans d'autres communes cela se fait dans des périmètres classés. Elle ne comprend pas pourquoi on nous pousse à installer des énergies propres et dans un même temps on nous interdit de les installer...

Brûlage de déchets verts. Mme Reinbolt demande à ce que les agents montrent l'exemple en ne brûlant pas de déchets verts dans le village puisqu'on l'interdit aux habitants. Mme le Maire est d'accord et va vérifier pour quoi cela a été fait.

L'ordre du jour est épuisé. La séance est levée à 20h15.